



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

Master DROIT DES AFFAIRES

Parcours 1 : Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Parcours 2 : Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Yannick BLANDIN ; Didier VALETTE ; Pablo GUEDON ; Anthony MAYMONT

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit du financement et du patrimoine des entreprises	Yannick BLANDIN	yannick.blandin@uca.fr
Gestion juridique et fiscale de l'entreprise	Pablo GUEDON	pablo.guedon@uca.fr
Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers	Anthony MAYMONT	anthony.maymont@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DFPE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 GEFIRE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 CMRJJ	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Yannick BLANDIN, Pablo GUEDON ; Anthony MAYMONT

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 1	9												
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Instruments de paiement et de crédit - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Environnement international des relations d'affaires	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit du commerce international		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Environnement civil des relations d'affaires 1	6												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 2 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		30													
2	B	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 2	12												
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement contentieux des relations d'affaires	6												
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1		A				1	A	
		EC 2 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Environnement civil des relations d'affaires 2	9												
		EC 1 : Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 2 : Droit des successions		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	

	EC 3 : Droit des libéralités		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	UE 4 : Anglais 1	3												
	EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Financement des entreprises 1	12										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1		60	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Droit du financement et de l'investissement		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Institutions bancaires et financières		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 1	12											
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2		120	EvT		1	A*	24H					
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds												
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels												
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution												
		UE 3 : Anglais 2	3											
	EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O				
	UE 4 : Atelier décriture	3												
	EC 1 : Ateliers de professionnalisation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
			30											
4	B	UE 1 : Financement des entreprises 2	12											
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2		60	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Droit approfondi des entreprises en difficulté		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Personnes, famille et pratiques bancaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 2	9											
		EC 1 : Droit de la gestion patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Culture et analyse financière		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	9											
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S						
		EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		10	EvT		1	A						
		EC 3 : Méthodologie du rapport et du mémoire												
				30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE2 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 2 semestre 3.

S4-UE3-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise - GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Organisation de l'entreprise 1	12												
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 3 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1	12												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Vie de l'entreprise 1	6												
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 2 : Droit international privé		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
EC 3 : Droit du commerce international		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
EC 4 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
			30												
2	B	UE 1 : Organisation de l'entreprise 2	15												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Aspects sociaux des restructurations		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Vie de l'entreprise 2	12												
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	A					1	A	
		EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H

		UE 3 : Anglais 1	3											
		EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise -GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 1	12										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2		120	EvT		1	A*	24H					
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds												
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels												
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution												
		EC 5 : Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle												
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2	9											
		EC 1 : Comptabilité commerciale approfondie		90	EvT		1	E*	6H					
		EC 2 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)												
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)												
	EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)													
	UE 3 : Compléments de formation 2	6												
	EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
	EC 2 : Ateliers de professionnalisation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
UE 4 : Anglais 2	3													
EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O					
		30												
4	B	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 2	6											
		EC 1 : La place du salarié dans l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3	12											
		EC 1 : Comptabilité consolidée		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Analyse financière de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 5 : Contrôle et contentieux fiscal		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 3 : Compléments de formation 3	3											
		EC 1 : Ateliers de professionnalisation		15	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Vie universitaire : colloque, clinique juridique...		15	EvT		1	A						
		UE 4 : Stage	9											

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 1 : Méthodologie de la recherche documentaire, accompagnement rédactionnel des travaux d'analyse et préparation aux présentations de rapports d'activité et de mémoire		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
	EC 2 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S				
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE1 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE1 semestre 3.

E* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE2 semestre 3

S4 UE 3 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit des affaires et conformité 1	15												
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Conformité et risques		40	EvT		1	E	2H				1	E	1H
		EC 4 : Instruments de paiement et de crédit		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Droit international et éthique des affaires	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Déontologie professionnelle et éthique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		30													
2	B	UE 1 : Droit des affaires et conformité 2	15												
		EC 1 : Droit de la concurrence		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la propriété industrielle		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Economie bancaire et de l'assurance		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 5 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Entreprises et procédures	12												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	A					1	A	
		UE 3 : Anglais	3												
EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O			
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques et réglementaires	12										Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
		EC 1 : Droit des marchés financiers		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Défaillances bancaires et financières		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Fondamentaux économiques et financiers	12												
		EC 1 : Principes de la gestion des risques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Théories économiques des crimes financiers		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Techniques avancées de détection des fraudes		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Approches transversales	6												
	EC 1 : Responsabilité sociale de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
EC 2 : Business and compliance		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O						
		30													
4	B	UE 1 : Environnement économique, juridique et financier	3												
		EC 1 : Introduction à la conformité au contrôle interne et au risque de fraude													
		EC 2 : Le cadre législatif et réglementaire de la conformité		30	EvC		2	E et/ou O*		1	M*				
		EC 3 : Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu et conséquences													
		EC 5 : Certification AMF													
		UE 2 : Conformité et contrôle interne	6												
		EC 1 : La fonction conformité dans la banque		30	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Reporting en matière de conformité		30	EvT		1	E	3H						
		UE 3 : Gestion des risques	9												
		EC 1 : Expertise dans la prévention du risque de non-conformité		50	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Surveillance des risques de non-conformité		40	EvT		1	E	3H						
		UE 4 : Méthodologie	3												
		EC 1 : Méthodologie du mémoire universitaire		30	EvT		1	A							
	UE 5 : Insertion professionnelle	9													
EC 1 : Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel		90	EvT		1	M et/ou S									
		30													

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 1

S4-UE4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser